RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 90742128-4911-4BAC-AFFD-BCE0846D5299

ARYZTA FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 28.750.000 euros
14-16, avenue Joseph Paxton, Zac de Bel Air, 77164 Ferrières-en-Brie
479 752 131 RCS Meaux

(la "***Société***")

EXTRAIT DE L'ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 23 JUIN 2025

[…]

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 22.263.575 euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que la Société n'a pas engagé de dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (correspondant à des amortissements excédentaires et/ou non déductibles).

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 22.263.575 euros, ainsi qu'il suit :

(i) Détermination du bénéfice distribuable :

Report à nouveau ..... 19.932.717 €
Bénéfice de l'exercice..... 22.263.575 €

Bénéfice distribuable..... 42.196.292 €

(ii) Distribution de dividendes : 40.000.000 €

Montant prélevé sur le compte "Bénéfice de l'exercice"..... 22.263.575 €
Montant prélevé sur le compte "Report à nouveau" ..... 17.736.425 €

Montant du dividende ..... 40.000.000 €
Soit environ 1,40 € par action

L'Associé Unique décide que les dividendes mis en distribution, soit 40.000.000 d'euros, sont payables immédiatement.

Compte tenu de cette affectation, l'Associé Unique prend acte de ce que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 33.863.966 euros répartis ainsi qu'il suit :

Docusign Envelope ID: 90742128-4911-4BAC-AFFD-BCE0846D5299

Capital social ..... 28.750.000 €
Prime d'émission, de fusion, d'apport ..... 5.039 €
Réserve légale ..... 2.875.000 €
Report à nouveau ..... 2.196.292 €
Provisions réglementées ..... 37.635 €

Capitaux propres ..... 33.863.966 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte de ce qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

Date de clôture de l'exercice de référence	**Revenus non éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3, 2° du CGI**	**Dividendes éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3, 2° du CGI, pour ceux des associés qui peuvent en bénéficier**
31 décembre 2023	50.000.000 euros de dividendes versés aux associés	Néant
31 juillet 2023	Néant	
31 juillet 2022	Néant	

L'Associé Unique prend également acte de ce qu'en l'occurrence, l'intégralité des dividendes distribués au cours des trois exercices précédents n'a pas donné lieu à l'application de l'abattement précité, dans la mesure où ces sommes ont été versées à un associé personne morale.

[…]

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte de ce que le mandat du commissaire aux comptes titulaire de la Société, le cabinet Ernst & Young & autres, arrive à expiration à l'issue des présentes décisions de l'Associé Unique.

En conséquence, l'Associé Unique décide de renouveler Ernst & Young & autres en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale appelé à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2030.

[…]

oOo

Docusign Envelope ID: 90742128-4911-4BAC-AFFD-BCE0846D5299

De tout ce que dessus il a été dressé le présent acte qui a été signé par le biais du service de signature électronique mis en place par DocuSign (dont la politique de certification est disponible à l'adresse : https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications), et dispose de la même valeur qu'une signature manuscrite.

Extrait certifié conforme,

[redacted] _____

M. Julien Gromb